

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 1.3

Former avec l'IA, et former à l'IA

L'IA change la formation de deux façons : elle aide à former (exercices, quiz, simulations d'entretien, tuteur disponible à toute heure), et elle doit elle-même être…

TransparenceRH

20 min	2 mois	3 mois	RIA 4
par semaine	pour ancrer	pour mesurer	maîtrise de l'IA



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Une formation imposée par l'employeur est du temps de travail ; ses frais sont à sa charge (CO 327a).



LA RÈGLE

À retenir

Former à l'IA : ce qui est permis, les bonnes consignes, la vérification, la confidentialité.



LA RÈGLE

La règle clé

Créer un quiz à partir d'un règlement : Oui : vérifier chaque bonne réponse (Bonne pratique)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Vingt minutes par semaine valent mieux qu'une journée par an. »



LE PIÈGE

Le piège

Former une fois et considérer le sujet réglé : les outils changent chaque trimestre.



LA BASE LÉGALE

Les références

CO 327a, 328b ; RIA art. 4 (règlement 2026/1744).



Le cas express

Une formation IA imposée le samedi est-elle du temps libre ?

✓ **Non** C'est du temps de travail, frais à la charge de l'employeur (CO 327a).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Partir des tâches réelles.
- ☐ Séances courtes.
- ☐ Binômes produire et vérifier.
- ☐ Valider les corrigés.
- ☐ Mesurer à trois mois.

Base légale : CO 327a, 328b ; RIA art. 4 (règlement 2026/1744).

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-formation.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.